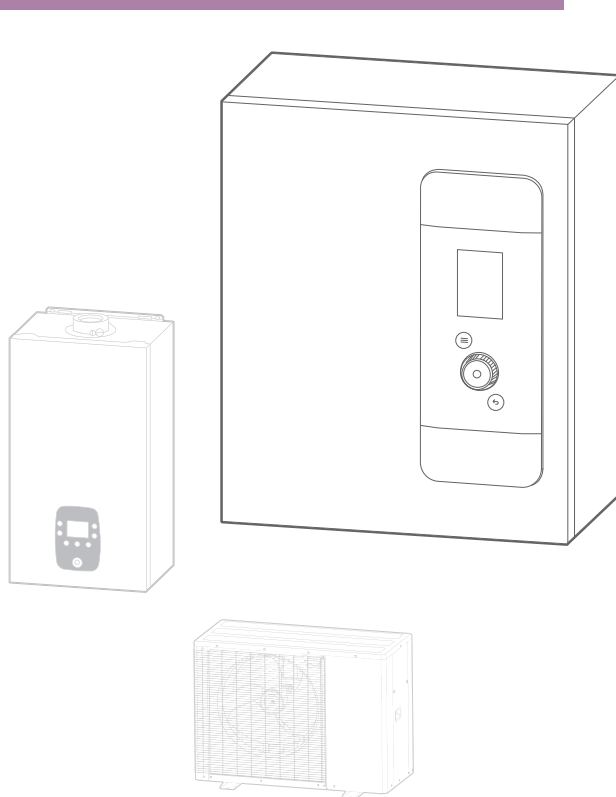


UTILISATION

FR

Hybea

Pompe à chaleur hybride murale



U0775708_2623_FR_3
10/09/2025

Destinée au professionnel et à l'utilisateur.
À conserver par l'utilisateur pour consultation ultérieure.

Consignes de sécurité



Merci de suivre les instructions suivantes afin d'éviter tout risque de blessure ou de mauvaise utilisation de l'appareil.

Mise en service

Ne mettre l'appareil sous tension qu'une fois les remplissages effectués.

Ne pas essayer d'installer soi-même cet appareil. Cette pompe à chaleur nécessite pour son installation, l'intervention de personnel qualifié, possédant une attestation de capacité.

L'installation doit toujours être reliée à la terre et être équipée d'un disjoncteur de protection.

Ne pas modifier l'alimentation électrique.

Les appareils ne sont pas anti-déflagrants et ne doivent donc pas être installés en atmosphère explosive.

Utilisation

Cet appareil peut être utilisé par des enfants âgés d'au moins 8 ans et par des personnes ayant des capacités physiques, sensorielles ou mentales réduites ou dénuées d'expérience ou de connaissance, s'ils (si elles) sont correctement surveillé(e)s ou si des instructions relatives à l'utilisation de l'appareil en toute sécurité leur ont été données et si les risques encourus ont été appréhendés. Les enfants ne doivent pas jouer avec l'appareil. Le nettoyage et l'entretien par l'utilisateur ne doivent pas être effectués par des enfants sans surveillance.

Cet appareil n'est pas prévu pour être utilisé par des personnes (y compris les enfants) dont les capacités physiques, sensorielles ou mentales sont réduites, ou des personnes dénuées d'expérience ou de connaissance, sauf si elles ont pu bénéficier, par l'intermédiaire d'une personne responsable de leur sécurité, d'une surveillance ou d'instructions préalables concernant l'utilisation de l'appareil. Il convient de surveiller les enfants pour s'assurer qu'ils ne jouent pas avec l'appareil.

Ne pas laisser les enfants introduire des corps étrangers dans la grille de protection d'hélice ni monter sur le toit de l'unité extérieure. Les ailettes de l'échangeur à air sont extrêmement fines et peuvent occasionner des coupures.

Aucun obstacle ne doit entraver la circulation de l'air à travers l'évaporateur et en sortie du ventilateur.

L'unité extérieure doit exclusivement être installée à l'extérieur (dehors). Si un abri est requis, il doit comporter de larges ouvertures sur les 4 faces et respecter les dégagements d'installation (voir avec votre installateur).

Ne pas monter sur le toit de l'unité extérieure.



Votre local répondant à des normes de sécurité, ne pas y apporter de modifications (ventilation, conduit de fumées, ouverture, etc.) sans l'avis de votre installateur.

Ne mettre aucune source de chaleur sous la commande à distance.

Afin d'éviter tout risque d'étouffement, maintenir les sacs plastiques ou le film plastique des matériaux d'emballage à l'écart des jeunes enfants.

Entretien

Ne pas essayer de réparer votre appareil vous-même.

Si le câble d'alimentation est endommagé, il doit être remplacé par des personnes qualifiées afin d'éviter un danger.

Cet appareil ne contient aucune pièce susceptible d'être réparée par l'utilisateur lui-même. Démonter l'un ou l'autre des capots peut vous exposer à des tensions électriques dangereuses.

Couper le courant n'est en aucun cas suffisant pour vous protéger d'éventuels chocs électriques (condensateurs).

Ne pas ouvrir l'unité extérieure ou le module intérieur pendant leur fonctionnement.

Couper l'alimentation si des bruits anormaux, des odeurs ou de la fumée proviennent de l'appareil et contacter votre installateur.

Avant tout nettoyage éventuel, couper le courant sur l'appareil.

Ne pas utiliser de liquide de nettoyage agressif ou de solvants pour nettoyer les carrosseries.

Ne pas utiliser de nettoyeur sous pression pour nettoyer l'unité extérieure. Vous risquez de détériorer l'échangeur à air et de faire pénétrer de l'eau dans les circuits électriques.



Points de collecte sur www.quefairedemesdechets.fr

Sommaire

 Consignes de sécurité	2
--	---

 Mon installation	6
---	---

L'unité extérieure	6	La régulation	6
La chaudière	6	Le plancher chauffant	7
Le boîtier de régulation	6	Les radiateurs	7

 Interface régulation	8
---	---

Structure des menus	8	Description de l'affichage	10
Interface utilisateur	9		

 Menu régulation	12
--	----

Je règle mon chauffage	12	J'accède à mon rapport énergétique	14
Je règle ma température	12	Je paramètre mon appareil	15
Je m'absente	13		

 Entretien	16
--	----

Contrôles réguliers	16	Messages d'erreurs	17
Vérification de l'unité extérieure	16		

► Symboles et définitions



DANGER. Risque de lésion importante pour la personne et/ou risque de détérioration pour la machine. Respecter impérativement l'avertissement.



Information importante qu'il faut toujours garder à l'esprit.



Truc et astuce / Conseil



Mauvaise pratique



Danger : Électricité / Choc électrique



Danger : Matériau à faible vitesse de combustion

Mon installation

Ma pompe à chaleur hybride est la combinaison d'une pompe à chaleur et d'une chaudière. La partie pompe à chaleur couvre le besoin de chaleur tant que possible ou tant qu'elle revient moins cher (selon le mode de régulation choisi), lorsque le besoin est trop grand ou que cela revient moins cher, la partie chaudière gaz de ma pompe à chaleur hybride s'allume. L'eau chaude sanitaire est fournie par la partie chaudière de mon système.

► L'unité extérieure

L'unité extérieure prélève les calories sur l'air extérieur.

Elle a été posée par mon installateur à un emplacement lui permettant de fonctionner au mieux.

Aucun obstacle ne doit entraver la circulation de l'air à travers l'unité extérieure.

L'humidité contenue dans l'air ambiant peut se condenser et s'écouler de l'unité extérieure. L'unité extérieure peut générer un volume important d'eau appelé condensats.

Par temps froid cette eau peut geler et doit régulièrement être évacuée par des cycles de dégivrage. Le cycle de dégivrage est géré automatiquement et peut produire une émission tout à fait normale de vapeur.

► La chaudière

La chaudière prend le relais de la PAC comme complément de chauffage pour les journées les plus froides ou lorsque le prix de l'énergie est avantageux.

► Le boîtier de régulation

Le boîtier de régulation relié à la chaudière, contient la régulation du système de chauffage.

Caractéristiques radio			
Bande de fréquence		MHz	2400 à 2483,5
Puissance maximale protocole	802.15.4	dBm	< 20
	802.11	dBm	< 20
	802.15.1	dBm	< 10

► La régulation

Mon installateur a patiemment réglé mon installation. Je ne modifie pas les paramètres de réglage sans son accord. En cas de doute, je n'hésite pas à le contacter.

Mon système de chauffage est régulé :

- Soit par thermostat d'ambiance modulant, qui permet une régulation intelligente.
et / ou
- Soit en fonction de la température extérieure.

Selon mes préférences, mon installateur a réglé préalablement la gestion du système : la régulation peut gérer les priorités de fonctionnement entre la pompe à chaleur et la chaudière.

► Le plancher chauffant

Un plancher chauffant neuf nécessite une mise en chauffe initiale progressive pour éviter tout problème de fissuration. Je vérifie avec mon installateur que celle-ci a bien été réalisée avant d'utiliser librement mon système de chauffage.

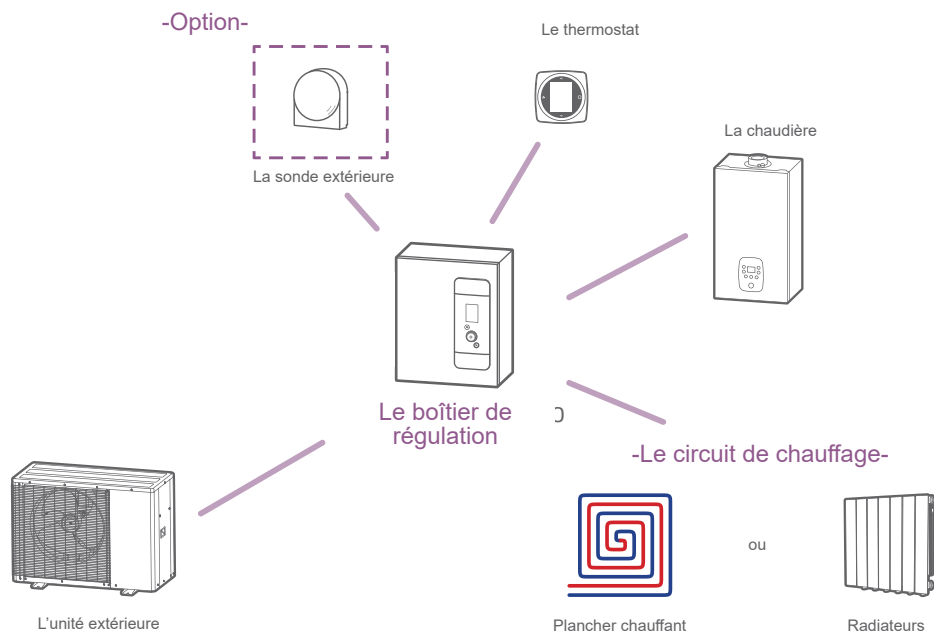
La grande inertie du plancher chauffant évite les écarts brusques de température ambiante. Cependant, cette inertie implique un temps de réaction de l'ordre de quelques heures (environ 6 heures).

Toute modification de réglage doit être faite lentement en laissant à l'installation le temps de réagir. Des réglages exagérés ou intempestifs aboutissent toujours à des oscillations importantes de température à l'échelle de la journée.

Je ne réduis ou ne coupe pas le chauffage en cas de courtes absences. La remise en chauffe est toujours assez longue (environ 6 heures).

► Les radiateurs

Pour garantir le fonctionnement de la régulation, il est nécessaire que la pièce dans laquelle est installée la sonde d'ambiance ne comporte pas de robinet thermostatique. Si c'est le cas, ils doivent être ouverts au maximum.

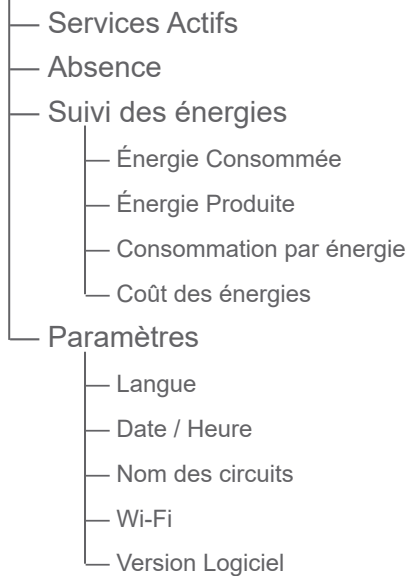


Vue d'ensemble d'une configuration d'installation complète

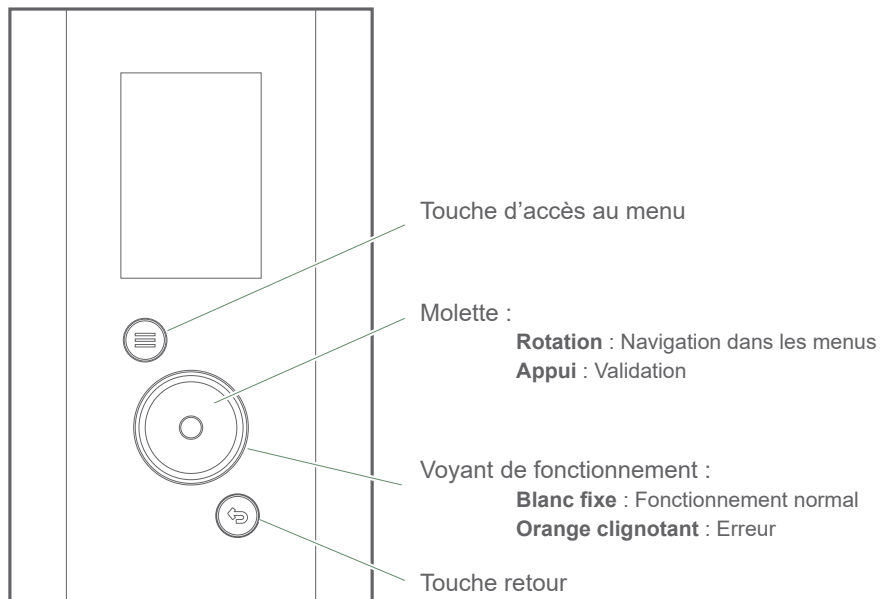
* selon configuration / option

► Structure des menus

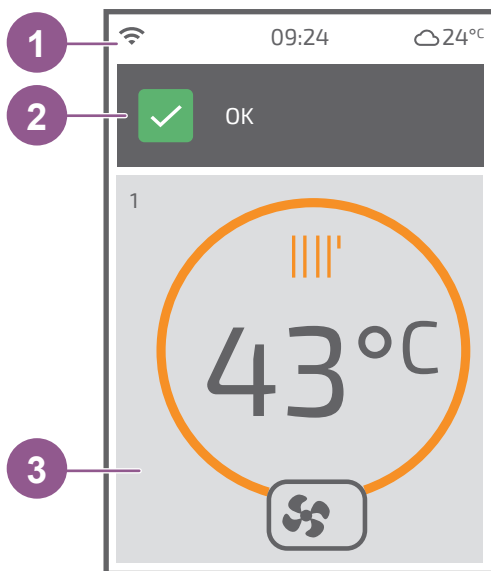
Menu



► Interface utilisateur



► Description de l'affichage



- 1  Connexion en cours
-  Connecté
-  Connexion perdue
-  Mode atténuation
-  Absence programmée
-  Mode secours
-  Température extérieure
-  Menu installateur

2  Fonctionnement normal

 Attention

 Erreur

 Délestage

3 43°C Consigne température de départ

Fonctionnement :

 (Orange) Chauffage

 (Gris) Arrêt / hors gel

Mode :

 Chauffage

 Absence
(uniquement pour le chauffage)

 Séchage de dalle

Production par :

 PAC

 Chaudière

Menu régulation

► Je règle mon chauffage

Services Actifs

La page **Services Actifs** m'informe sur les services en fonctionnement et me permet d'en modifier leur état.

- **Circuit 1 :**

Marche / Arrêt / Chauffage / Auto

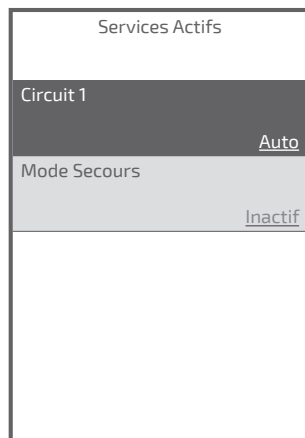
Auto : le chauffage est automatiquement arrêté si la température extérieure est suffisamment élevée.

- **Mode Secours :**

Chaudière seule / PAC seule / Inactif



Je ne modifie pas le mode secours avant de consulter mon technicien chauffagiste.



► Je règle ma température

▼ Avec thermostat d'ambiance

Voir la notice du thermostat.

▼ Sans thermostat d'ambiance

La température de départ chauffage est calculée automatiquement. La plage de réglage s'étend de -5°C à +5°C de la température calculée.



► Je m'absente

Absence

Dans le Menu / Absence je règle les dates et heures de début et de fin de mon absence.

Je règle également ma chaudière en mode absence.

Absence		
Début		
<u>31</u>	<u>Janvier</u>	<u>03 : 00</u>
Fin		
<u>---</u>	<u>Janvier</u>	<u>00 : 00</u>



Quand une absence est en cours, le symbole est affiché sur l'écran d'accueil.



Se référer à la notice fournie avec la chaudière pour paramétrer le mode absence de la production d'eau chaude.

► J'accède à mon rapport énergétique

Suivi des Énergies

Depuis le menu, j'accède à l'affichage des estimations des énergies consommées et produites.



La consommation chauffage est égale à la consommation d'électricité en kWh uniquement. La consommation de gaz n'est pas affichée.

Suivi des Énergies

Energie Consommée

Je consulte l'énergie consommée.

Energie Consommée Pour le Chauffage	
Mois en cours	0 kWh
Mois dernier	0 kWh
Année en cours	0 kWh
Années - 1	0 kWh
Années - 2	0 kWh

Suivi des Énergies

Energie Produite

Je consulte l'énergie produite.

Energie Produite Pour le Chauffage	
Mois en cours	0 kWh
Mois dernier	0 kWh
Année en cours	0 kWh
Années - 1	0 kWh
Années - 2	0 kWh

Je renseigne le coût des énergies :

- **Prix de l'électricité :**

xx cts/kWh

- **Prix élec. Heures Pleines :**

xx cts/kWh

- **Prix élec. Heures Creuses :**

xx cts/kWh

- **Prix du gaz :**

xx cts/kWh

Coût des énergies	
Prix de l'électricité	
	13 cts/kWh
Prix élec. Heures Pleines	
	16 cts/kWh
Prix élec. Heures Creuses	
	9 cts/kWh
Prix du gaz	
	20 cts/kWh

► Je paramètre mon appareil

Paramètres

Dans le menu Paramètres :

Je règle :

- La langue
- La date et l'heure
- Le nom des circuits

J'accède :

- Aux informations du réseau wifi
- Aux informations du logiciel

Paramètres
Langue
Date / Heure
Nom des circuits
Wi-Fi
Version logiciel
Menu installateur

Afin d'assurer le bon fonctionnement de mon appareil pendant de longues années, les opérations d'entretien décrites ci-après sont nécessaires périodiquement. Généralement, elles sont effectuées dans le cadre d'un contrat d'entretien.

► Contrôles réguliers

Je vérifie régulièrement la pression de l'eau dans le circuit chauffage (se référer à la pression préconisée par l'installateur - entre 1 et 2 bar).

Si un remplissage et une remise en pression s'imposent, je vérifie quel type de fluide a été utilisé initialement (dans le doute, je contacte mon technicien chauffagiste).

Si des remplissages fréquents sont nécessaires, une recherche de fuite est absolument obligatoire.

 **L'apport d'eau fréquent présente un risque d'entartrage pour l'échangeur et nuit aux performances et à la longévité de celui-ci.**

► Vérification de l'unité extérieure

Le condenseur, situé à l'arrière de l'appareil, doit être maintenu propre, exempt de poussière ou d'autres impuretés. Je le nettoie occasionnellement à l'aide d'une brosse douce non métallique.

Je nettoie l'extérieur de l'appareil avec un chiffon doux légèrement humide.

Je vérifie que rien ne vient entraver le passage de l'air.

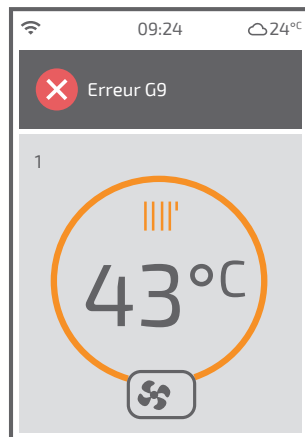


► Messages d'erreurs

Si une panne survient, le numéro de l'erreur apparaît sur l'écran d'accueil.

Pour obtenir la désignation de l'erreur, je la sélectionne avec la molette.

En cas d'erreur, je note le numéro et je consulte mon technicien chauffagiste.



▼ Mode secours

En cas de dysfonctionnement de l'un des générateurs, il est possible de passer en mode secours selon le type de défaut.

- **Mode Secours :**

Chaudière seule / PAC seule / Inactif

→ **Erreur "G59.XX : Erreur chaudière"**

Je règle >> Mode Secours : PAC seule.



La fonction chauffage est assurée par la PAC seule .

La fonction sanitaire n'est plus assurée.

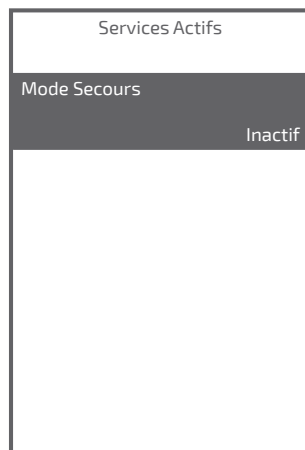
→ **Erreur "G6.xx : Erreur unité extérieure"**

Je règle >> Mode Secours : Chaudière seule.



Les fonctions chauffage et sanitaire sont assurées par la chaudière seule.

La circulation est réalisée par l'UE.







Fin de vie de l'appareil

Le démantèlement et le recyclage des appareils doivent être pris en charge par un service spécialisé. En aucun cas les appareils ne doivent être jetés avec les ordures ménagères, avec les encombrants ou dans une décharge.

En fin de vie de l'appareil, veuillez contacter votre installateur ou le représentant local pour procéder au démantèlement et recyclage de cet appareil.



Cet appareil est identifié par ce symbole. Il signifie que tous les produits électriques et électroniques doivent être impérativement séparés des déchets ménagers.

Un circuit spécifique de récupération pour ce type de produits est mis en place dans les pays de l'Union Européenne (*), en Norvège, Islande et au Liechtenstein.

N'essayez pas de démonter ce produit vous-même. Cela peut avoir des effets nocifs sur votre santé et sur l'environnement.

Le retraitement du liquide réfrigérant, de l'huile et des autres pièces doit être réalisé par un installateur qualifié conformément aux législations locales et nationales en vigueur.

Pour son recyclage, cet appareil doit être pris en charge par un service spécialisé et ne doit être en aucun cas jeté avec les ordures ménagères, avec les encombrants ou dans une décharge.

Veuillez contacter votre installateur ou le représentant local pour plus d'informations.

* En fonction des règlements nationaux de chaque état membre.

Conditions de Garantie pour la France

Complémentaires aux C.G.V.

■ Garantie Contractuelle

Les présentes dispositions ne sont pas exclusives du bénéfice, au profit de l'acheteur du matériel, des conditions de la garantie légale qui s'applique dans le pays où a été acheté le matériel.

Nos appareils sont garantis 2 ans. Cette garantie porte sur le remplacement des pièces d'origine reconnues défectueuses par Atlantic.

Certaines pièces ou composants d'appareils bénéficient d'une garantie de 5 ans* : Échangeur ou corps de chauffe (Thermodynamique, Sol Gaz Condensation, Murales Gaz Condensation et Basse Température, Fioul Condensation et Basse Température, Poêle à Granulés, Cuisinière et Chaudière bûche), Compresseur, Capteurs solaires, Ballons ECS.

* Garantie de durée supérieure sous condition qu'un entretien soit réalisé annuellement depuis la mise en service.

■ Validité de la garantie

La validité de la garantie est conditionnée, **à l'installation et à la mise en service de l'appareil** par un installateur professionnel agréé ou qualifié ainsi qu'**à l'utilisation et aux entretiens périodiques** réalisés conformément aux instructions précisées dans nos notices.

■ Exclusion de la Garantie

Ne sont pas couverts par la garantie :

- Pièces d'usure : électrodes, fusibles, voyants lumineux, joints, turbulateurs, anodes, réfractaires, gicleurs, verres, pièces en contact avec une flamme.
- Les détériorations de pièces provenant d'éléments extérieurs à l'appareil (humidité, chocs thermiques, effet d'orage, etc.).
- Les dégradations des composants électriques résultant de branchement sur secteur dont la tension mesurée à l'entrée de l'appareil serait inférieure ou supérieure de 10% de la tension nominale de 230V.
- Aucune indemnité ne peut nous être demandée à titre de dommages et intérêts pour quelque motif que ce soit.
- Dans un souci constant d'amélioration de nos matériels, toute modification jugée utile par nos services techniques et commerciaux, peut intervenir sans préavis. Les spécifications, dimensions et renseignements portés sur nos documents, ne sont qu'indicatifs et n'engagent nullement notre Société.